

SENTINELLES DE LA NATURE :

FACILITER ET VALORISER LES ACTIONS POSITIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

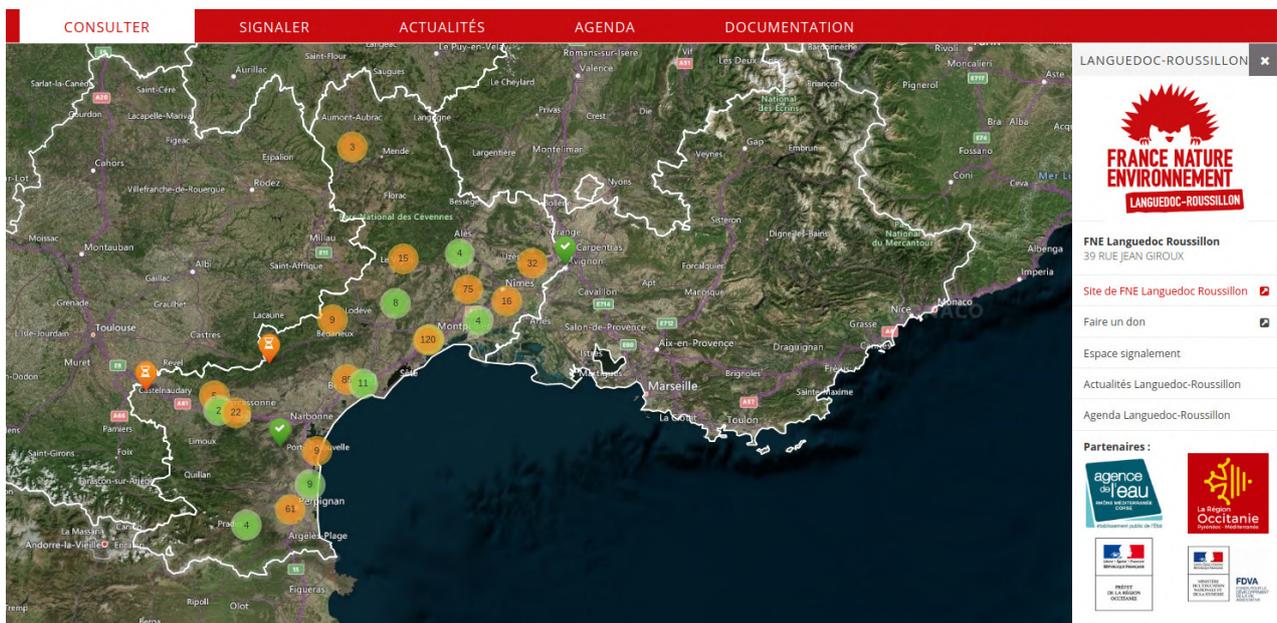
Consolider la démarche et renforcer l'implication du tissu associatif

BILAN 2020



À SAVOIR ESPACE SENTINELLE

Carte participative des dégradations ou des initiatives favorables à l'environnement



Partenaires financiers :



**FONDATION
NATURE &
DECOUVERTES**

SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

SOMMAIRE

1/ RAPPEL DES OBJECTIFS.....	3
2 / MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	4
2.1/ Maintenir et renforcer la mobilisation du monde associatif afin de favoriser les signalements.....	4
Temps de formation Eau et Pesticides.....	4
Temps de présentation du dispositif Sentinelles.....	4
2.2/ Maintenir et renforcer nos capacités de traitement des signalements.....	5
Le comité de pilotage (COPIL).....	5
2.3/ Zoom sur les signalements reçus.....	6
Atteintes à l'environnement reçues.....	6
Quelques exemples d'atteintes à l'environnement publiées.....	7
Focus sur les décharges sauvages.....	10
Initiatives favorables à l'environnement reçues.....	12
Quelques exemples d'initiatives favorables à l'environnement publiées.....	13
2.4/ Valoriser une initiative positive sur la thématique des sports de nature.....	14
2.5/ Mobiliser autour du thème de la pollution lumineuse.....	15
Les actions ciblées sur l'éclairage des vitrines et enseignes.....	15
2.6/ Participer à la démarche à l'échelle nationale.....	17
Participer à l'amélioration de l'outil en lien avec nos besoins.....	17
3/ ÉVALUATION DU PROJET.....	18
3.1/ Suivi des indicateurs.....	18
4/ ANNEXES.....	19

1/ RAPPEL DES OBJECTIFS

En 2019, FNE LR a rejoint la démarche de « Sentinelles de la Nature » déployée à l'échelle nationale au sein du mouvement FNE depuis 2017. Elle a **mis en place un dispositif permettant de faciliter le recueil, l'analyse et le traitement des signalements d'atteintes aux milieux naturels, et de valoriser les actions positives qui en découlent ainsi que d'autres initiatives positives portées à sa connaissance.** cf. <https://sentinellesdelanature.fr/>

Cette démarche répond à la fois aux attentes de nos associations membres et non membres, mais également des citoyens attentifs à l'environnement ainsi qu'à un besoin d'efficacité et de structuration de l'action associative. Elle facilite le développement de synergies vertueuses tout en améliorant la valorisation des efforts des associations et des citoyens en faveur de la protection de l'environnement. Enfin, elle contribue à l'amélioration de la veille environnementale, à la diminution des atteintes aux milieux naturels et à la valorisation d'autres initiatives locales favorables à l'environnement.

En quelques mois de fonctionnement, nous avons recueilli et traité en 2019 près de 400 signalements à l'échelle du Languedoc-Roussillon ce qui traduit un réel intérêt de la part des citoyens, désireux d'agir. En plus de différentes actions de communication pour mieux faire connaître le projet, nous avons aussi organisé une journée de formation et d'échanges sur les atteintes aux milieux aquatiques et une visite de terrain pour mieux faire connaître l'initiative favorable de revitalisation du Vistre.

Après l'année de lancement en 2019, les objectifs de FNE LR pour 2020 étaient :

- de maintenir et renforcer la mobilisation du monde associatif afin de favoriser les signalements,
- de maintenir et renforcer nos capacités de traitement de signalements,
- de valoriser des initiatives favorables dans le domaine des sport de nature et de lutte contre la pollution lumineuse,
- de s'impliquer à l'échelle nationale pour faire remonter nos besoins et, ainsi, faire évoluer l'outil.



2 / MISE EN OEUVRE DU PROJET

2.1/ MAINTENIR ET RENFORCER LA MOBILISATION DU MONDE ASSOCIATIF AFIN DE FAVORISER LES SIGNALEMENTS

Les associations de protection de la nature, et notamment nos associations fédérées, doivent être nos premières sentinelles : elles sont en veille sur leur territoire et peuvent donc être à l'origine de nombreux signalements d'atteintes à l'environnement. Mais ces associations sont également les mieux placées pour être le relais d'initiatives innovantes et favorables à l'environnement, d'autant plus qu'elles sont souvent elles-mêmes porteuses de ces initiatives sur leur territoire.

Temps de formation Eau et Pesticides

En 2020 nous avons décidé d'organiser un temps d'échange et de formation dans le département l'Aude en lien avec notre association Écologie du Carcassonnais des Corbières et du Littoral Audois (ECCLA). Hélas, les conditions sanitaires ne nous ont pas permis d'organiser ce temps en présentiel. Ainsi, une visio-conférence a été organisée le 7 avril 2020 sur le thème de la prévention de la pollution de la ressource en eau et des milieux aquatiques par les pesticides utilisés en agriculture.



L'objectif de cet événement était de former les participants à la réglementation qui encadre l'utilisation des pesticides à proximité des points d'eau et de les sensibiliser aux alternatives aux pesticides. Nous avons également profité de cette formation pour présenter la démarche des « Sentinelles de la Nature » et inviter les participants à faire remonter des signalements en lien avec le thème de la formation.

15 personnes ont été formées à cette occasion.

cf. <https://fne-languedoc-roussillon.fr/alerter/formation-sentinelles/>

cf. programme de la formation en annexe 1 et feuille d'émergence en annexe 2.

Temps de présentation du dispositif Sentinelles

Le GNAUM, Groupe Naturaliste de l'Université de Montpellier, membre de FNE LR, nous a sollicité afin que nous présentions notre démarche des sentinelles de la nature à l'occasion d'un de leurs événements. Cette conférence-débat devait initialement se tenir à la faculté des sciences de Montpellier mais du fait du contexte sanitaire, elle s'est tenue en visio le 19 octobre 2020 et a réuni une quinzaine de personnes.



cf. lien Youtube pour visionner la conférence : <https://www.youtube.com/watch?v=0j4eMcJpkZs&feature=youtu.be>

2.2/ MAINTENIR ET RENFORCER NOS CAPACITÉS DE TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS

Une part importante du dispositif consiste à organiser le traitement des signalements.

L'objectif est de donner une suite concrète aux informations transmises à FNE LR et ainsi de :

- répondre aux efforts des auteurs des signalements,
- tenter de remédier aux atteintes à l'environnement,
- valoriser les initiatives favorables à l'environnement.

Le traitement des signalements est assuré par :

- **Les salariés et stagiaires de FNE LR** qui recueillent, trient et pré-traitent les signalements ; traitent en direct certains signalements non soumis au COPIL ; préparent et animent les COPIL ; mettent en œuvre certaines décisions du COPIL et informent les sentinelles.
- **Les membres du comité de pilotage** qui se réunissent par téléphone environ une fois par mois ; décident des suites à donner après étude des signalements soumis à leurs appréciations ; traitent en direct certains signalements.

Le comité de pilotage (COPIL)

Tous les signalements reçus sont traités par les salariés de FNE LR et beaucoup sont étudiés par un comité de pilotage (COPIL) composé d'une quinzaine bénévoles issus de la fédération et de ses associations membres. Celui-ci permet un examen collectif par des bénévoles qui présentent des compétences complémentaires et qui agissent sur l'ensemble du territoire de notre fédération.

Concernant les atteintes, le « COPIL sentinelle » décide des suites à donner (ou non) après avoir vérifié les faits, selon leur importance, leur caractère légal ou illégal et ses propres capacités d'action. Les suites sont déterminées au cas par cas et peuvent relever, par exemple, de la publication du signalement sur la carte interactive, de l'information de la sentinelle sur ses possibilités d'action, voire de l'engagement de démarches directement par FNE. Chaque sentinelle est tenue au courant grâce à un système de suivi et peut modifier ou compléter son signalement. Lorsque le « COPIL sentinelle » estime que le signalement ne rentre pas dans le cadre du projet ou que les faits rapportés ne sont pas démontrés, il informe systématiquement l'auteur du signalement de sa décision et de ses motifs.

Concernant les initiatives positives, la validation donne lieu à une publication sur la carte afin de mettre en lumière les bonnes pratiques, ce qui est tout aussi important que de signaler les mauvaises : valoriser ainsi les bonnes initiatives, notamment au sein du mouvement associatif, permet de favoriser leur reproduction. En fonction de l'intérêt de l'initiative et de son potentiel de valorisation et de reproduction le « COPIL sentinelle » peut décider des actions particulières de valorisation : mention via les réseaux sociaux, mise en relation avec des acteurs potentiellement intéressés ...

Toutes les décisions du comité de pilotage sont mises en œuvre par ses membres avec l'appui de l'équipe salariée.

En 2020, le comité de pilotage s'est réuni régulièrement et plus de la moitié des signalements reçus ont été publiés. Cette organisation a démontré toute sa pertinence pour un pilotage efficace du projet sentinelle. 9 réunions du COPIL ont été organisées en 2020 et toutes ont eu lieu par téléphone (les 24/04, 20/02, 27/03, 28/04, 29/05, 29/06, 31/08, 05/10 et 30/11). Ces réunions sont animées par les salariés de FNE LR.

Un comité de pilotage spécial a également été organisé en visio le 17/10. L'objectif de cette réunion était de traiter les questions stratégiques concernant le fonctionnement, passé et à venir, du COPIL et notamment le suivi des signalements dans le temps et la mise à jour des fiches en ligne. Ce temps d'échanges nous a également permis de présenter aux membres du COPIL les évolutions de l'outil à venir à l'échelle nationale. Enfin, les résultats d'un questionnaire sur le fonctionnement du COPIL ont été présentés et des pistes d'amélioration ont émergées (cf. annexe 3).

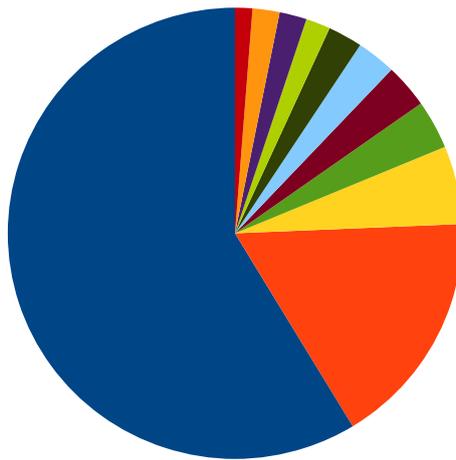
2.3/ ZOOM SUR LES SIGNALEMENTS REÇUS

En 2020, 564 signalements ont été reçus par FNE LR :

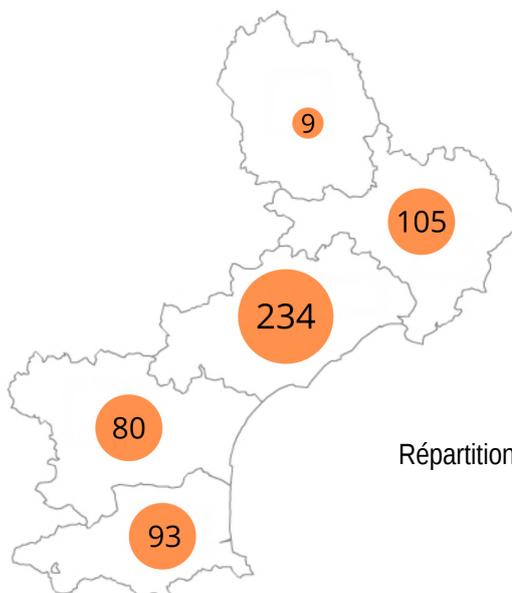
- 521 signalements d'atteintes à l'environnement reçus dont 301 ont été publiés ;
- 43 signalements d'initiatives favorables à l'environnement reçus dont 23 ont été publiés.

cf. liste de toutes les atteintes publiées en annexe 4 et liste de toutes les initiatives publiées en annexe 5.

Atteintes à l'environnement reçues



■ Dépôt de déchets (59%)	■ Urbanisation (17%)
■ Atteinte à la biodiversité (6%)	■ Photovoltaïque en zone naturelle (4%)
■ Pollution lumineuse (3%)	■ Travaux et installations en cours d'eau (3%)
■ Loisirs et activités impactants (2%)	■ Pollution aux pesticides (2%)
■ Éolienne (2%)	■ Brûlage illégal (2%)
■ Non respect réglementation ICPE (1%)	



Répartition des atteintes reçues par département

Quelques exemples d'atteintes à l'environnement publiées

Pollution du milieu aquatique par des pesticides dans l'Hérault (34)



Trois épandages de désherbant ont été constatés sur la commune de Plaissan : l'un à moins de 5 mètres d'un cours d'eau identifié sur la carte au 1/25000 de l'IGN. cf. [signalement n°9320](#) ; les deux autres dans des fossés. cf. signalements [n°9219](#) et [n°9220](#). Un épandage de désherbant a été constaté sur un terrain privé sur la commune de Montpeyroux à moins de 5 mètres d'un cours d'eau identifié sur la carte au 1/25000 de l'IGN (cf. photo ci-contre). cf. [signalement n°9206](#). Un épandage de désherbant a été constaté à Causses-et-Veyran à moins de 5 mètres d'un cours d'eau identifié sur la carte au 1/25000 de l'IGN. En plus de cet épandage, il a été constaté l'installation de deux équipements d'exploitation agricole sans autorisation. cf. [signalement n°8022](#).

A noter que les épandages sont interdits par la loi et constituent un délit. Dans les trois cas ci-dessus, FNE LR a informé l'OFB afin qu'il procède à des contrôles.

Aire de remplissage et de lavage pour les viticulteurs non conforme à la réglementation en vigueur à Alairac (11)

Le maire de la commune d'Alairac a été informé à de multiples reprises par les services de la préfecture que l'aire de remplissage et de lavage pour les viticulteurs n'était pas conforme à la réglementation en vigueur. Depuis 2019, de nombreux contrôles ont été réalisés pour vérifier la mise en conformité de l'aire de remplissage et de lavage. Le 23 juin 2020, la DDTM s'est rendue sur place et a constaté des traces récentes de produits phytosanitaires dues au lavage d'engins agricoles. Un courrier a été adressé le 24 juin au maire pour lui demander de procéder à la fermeture de la station. Le 20 juillet 2020, la mairie d'Alairac a pris un arrêté pour réglementer l'utilisation de l'aire de lavage : seuls les viticulteurs et agriculteurs de la commune sont autorisés à l'utiliser et uniquement pour le remplissage des cuves à l'eau claire. Une solution de mise aux normes de l'aire de lavage est actuellement à l'étude. Ce dossier est suivi par notre association locale ECCLA. cf. [signalement n°10790](#).



Déversement accidentel de chlorure ferrique dans le bassin de Thau à Mèze (34)

Une sentinelle a filmé un camion en train de déverser du chlorure ferrique dans le bassin de Thau du fait de la non conformité de la cuve du poste de relèvement située à proximité du bassin. Cette vidéo a été postée sur les réseaux sociaux et FNE LR a rapidement interpellé l'agglomération, l'OFB et le gestionnaire assainissement de l'agglomération (SUEZ). La commune est intervenue rapidement en construisant un muret et un batardeau qui permettront d'éviter les prochains débordements. cf. [signalement n°10536](#).

Pompages d'eau non autorisés sur des chantiers à Montpellier (34)

un pompage d'eau important a été constaté dans une nappe phréatique qui jouxte le Lez sans qu'aucune autorisation de pompage au titre de la loi sur l'eau n'ait été délivrée. FNE LR a saisi la DDTM de cette situation afin qu'une enquête administrative soit lancée. De plus, aucune autorisation n'a été délivrée par Montpellier Méditerranée Métropole pour le rejet des eaux pompées dans les réseaux d'eau. cf. [signalement n°9998](#).

3 autres signalements du même type ont été constatés et FNE LR a également saisi la DDTM34 pour qu'elle effectue un contrôle sur ces chantiers. cf. signalements [n°10472](#), [n°10264](#) et [n°10056](#).

Rejet de station d'épuration de mauvaise qualité directement dans la mer à Frontignan (34)

Depuis 2016, l'émissaire de la station d'épuration de Sète connaît de nombreuses fuites. Il fait l'objet d'un suivi de la part de Sète Agglopolie Méditerranée et des réparations ont été effectuées après chaque incident. Si l'émissaire n'est pas remplacé entièrement dans les années à venir, cela va engendrer de grandes difficultés pour l'ensemble du bassin de Thau (pollutions ; destruction des milieux naturels ...). Il est prévu que l'émissaire soit changé d'ici 2022, mais aucune date précise n'a pour le moment été fixée. Ce dossier est suivi par notre association locale les riverains de Frontignan Plage. cf. [signalement n°10332](#).

Circulation de véhicules à moteurs sur les plages de l'Aude (11)

L'Aude est le dernier département français où les voitures roulent en liberté sur les plages écrasant tout sur leur passage surtout en période de nidification. Il y a 3 ans, une plage, la Vieille Nouvelle, a pu enfin être libérée des voitures grâce à la mise en place d'un parking, mais depuis plus rien. Notre association fédérée ECCLA, afin d'interpeller sur ces atteintes à l'environnement, a été faire un reportage photo le 19 juillet 2020 au matin sur 4 plages du département : [Mateille à Gruissan](#), [Vieille Nouvelle à Gruissan](#), [Montilles à Port-la-Nouvelle](#) et [Rouet à La Palme](#).



Parcs éoliens à fort impact sur la biodiversité dans l'Hérault (34)

Les nombreux parcs éoliens construits et en projet sur le massif Caroux-Espinouse menacent la Grande Noctule, espèce rare de chauve-souris, classée vulnérable sur les listes rouges française et mondiale. Cette espèce est très sensible au risque de mortalité par collision avec les pales d'éoliennes. A noter que la quasi-totalité des 250 éoliennes a été construite dans le Parc Naturel du Haut-Languedoc, allant à l'encontre des recommandations d'Eurobats pour limiter l'impact de l'éolien sur les chauves-souris.

Le secteur abrite également des populations importantes de deux autres espèces de chauves-souris sensibles au risque éolien, et toutes deux classées vulnérables sur la liste rouge française : La Noctule de Leisler et le Minioptère de Schreibers. Les enjeux sur les rapaces ne sont pas moindres : domaines vitaux d'Aigles royaux, présence importante de Vautours fauves. cf. [signalement n°9611](#).

En effet, en janvier 2020, un Vautour moine a été retrouvé mort au pied d'une des éoliennes du Parc de Bernagues sur la commune de Lunas. Le Vautour moine est une espèce protégée, inscrite sur la liste rouge des espèces menacées du Languedoc-Roussillon. C'est la première fois qu'un individu de cette espèce est détruit par un parc éolien. A noter qu'à ce jour, le parc éolien de Bernagues, mis en service en décembre 2016, ne bénéficie d'aucun permis de construire et d'aucune autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. cf. [signalement n°9027](#).



Eolienne impliquée B02 Equipée d'un système détection/effarouchement : oui
Si oui, quel dispositif : ProBird, Sens Of Life
Distance par rapport à l'éolienne (en mètres) : 67m **Cause probable de la mort** : Collision.
Estimation de la date de la mort (préciser quelques jours, semaines, ou dernière date de passage pour un suivi régulier...) : seule l'aile a été retrouvée. Cadavre « frais », pas d'estimation de la date de collision

Et en septembre 2020, c'est un Faucon crécerellette qui a été retrouvé mort à proximité des éoliennes du Parc « Plo de cambre » sur la commune de Joncels. Le Faucon crécerellette est une espèce protégée, inscrite sur la liste rouge des espèces menacées du Languedoc-Roussillon. cf. [signalement n°9029](#).

Travaux de débroussaillage impactant la biodiversité dans le Gard (30)

Travaux de débroussaillage (broyage) et coupes d'arbres sur toute la longueur de la ligne H.T qui traverse les communes de Martignargues, St Étienne de l'Olm, Monteils, etc. Des centaines de mètres de haies, parfois larges de plusieurs mètres, ont été broyés et de gros arbres ont été abattus. Ces travaux ont été effectués au printemps, durant la période de reproduction des espèces. Pour assurer leur protection, il aurait fallu réaliser les travaux à une autre période. cf. [signalement n°10425](#).



Des Cistude d'Europe retrouvées mortes dans un canal à Lansargues (34)

Les cadavres de 11 tortues appartenant à l'espèce des Cistude d'Europe ont été retrouvés dans une roubine longeant les Cayrelles, dans la Commune de Lansargues (34). Deux hypothèses ont pour le moment été émises par le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon. Premièrement, il est possible que les tortues aient subi une intoxication du fait des traitements agricoles ou industriels. Dans un second temps, on envisage qu'elles aient été accidentellement capturées par les pêcheurs et rejetées dans le canal. L'Office français de la biodiversité a été tenu informé. cf. [signalement n°10047](#).



Destruction d'espèces protégées à Port-Vendre (66)

Destruction de nids d'Hirondelles des fenêtres, espèce protégée en déclin. cf. [signalement n°8442](#)

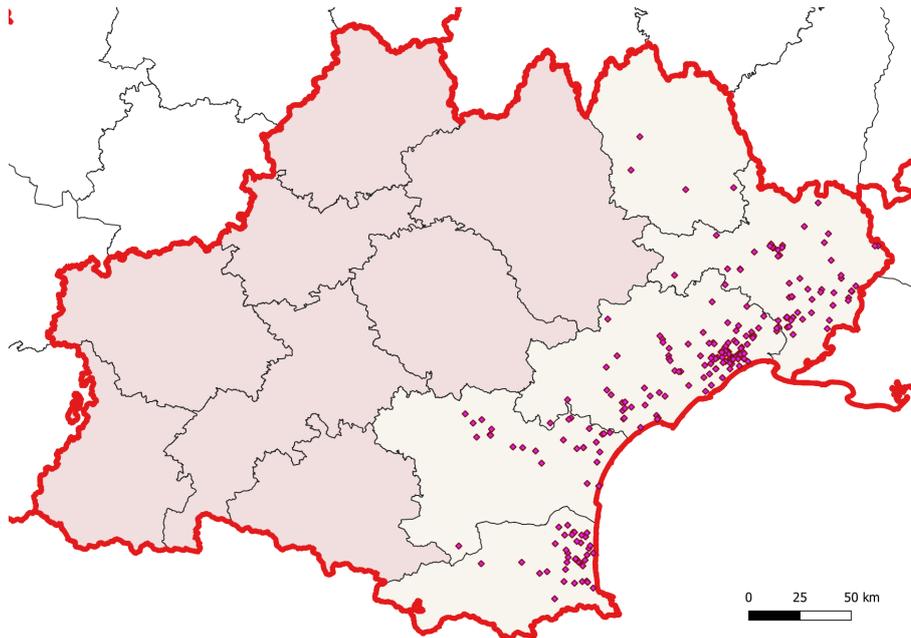
Terril en feu à Saint-Jean-de-Valérisclle (30) qui met en péril la salubrité publique

Saint-Jean-de-Valérisclle est une ancienne commune minière du bassin houiller des Cévennes, au nord d'Alès où un feu de terril très préoccupant se propage depuis au moins janvier 2020, date de son signalement à la mairie. Une extension de la combustion à ce terril poserait de graves problèmes : émission de monoxyde et dioxyde de carbone, odeurs et fumées sur la cité des Rimes pendant plusieurs dizaines d'années, glissements de terrain, incendie de surface et surtout risque d'explosion par injection d'eau par création de "gaz à l'eau". Les riverains sont particulièrement affectés et certains ressentent des symptômes inquiétants (picotements, yeux irrités ...). Une plainte a été déposée en gendarmerie et un collectif local s'est formé. Un arrêté municipal de février 2020 a ordonné à l'entreprise de travaux publics exploitant le site d'isoler la zone et de procéder au défournement du site. Début juin, constatant le retard pris par l'entreprise, le préfet du Gard a exigé l'application de l'arrêté municipal et ordonné que l'entreprise fasse procéder à des mesures des impacts environnementaux sous peine d'amende. FNE LR suit ce dossier de près. cf. [signalement n°10282](#).



Focus sur les décharges sauvages

Comme vu ci-dessus, les signalements de décharges sauvages sont majoritaires. Chaque signalement qui a pu être vérifié (localisation et photo à l'appui) est directement publié sur notre carte interactive. En 2020, nous avons ainsi publié plus de 250 signalements de dépôts de déchets sauvages sur notre carte interactive à l'échelle de notre territoire du Languedoc-Roussillon.



Carte des signalements de dépôts sauvages reçus par FNE LR en 2020
via l'outil Sentinelles de la Nature



Important dépôt de déchets à Béziers (34) –
signalement n°11414



Important dépôt de déchets à Ille-sur-Têt (66) –
signalement n°11200



Dépôt de pneus à Claransac (30) –
signalement n°10003



Dépôt de déchets à Carcassonne (11) –
signalement n°12030



Décharge illégale à proximité d'un cours
d'eau à Vialas (48) – signalement n°8668

Une fois que le signalement est publié, un message est envoyé à l'auteur du signalement pour l'informer de la publication de son signalement sur la carte interactive, lui proposer un courrier type à adresser au maire de la commune concernée, l'orienter vers de la documentation relative à la lutte contre les décharges sauvages et l'inciter à se tourner vers une association locale.



Notre association n'est hélas pas en mesure d'apporter une réponse individuelle à chaque signalement reçu mais chaque dépôt signalé est précieux car il nous permet de mettre en évidence le problème pour lutter globalement contre ces dépôts avec l'ensemble des acteurs concernés.

Le maire dispose de pouvoirs de police en matière de déchets et est donc compétent lorsque la décharge sauvage se trouve sur sa commune. C'est pourquoi, FNE LR a lancé un communiqué de presse le 7 juillet 2020 intitulé ["Mesdames et messieurs les nouveaux élus : luttons ensemble contre les décharges sauvages"](#) couplé à [un appel à mobilisation citoyenne pour sensibiliser les élus aux décharges sauvages](#). cf. le communiqué de presse en annexe 6.

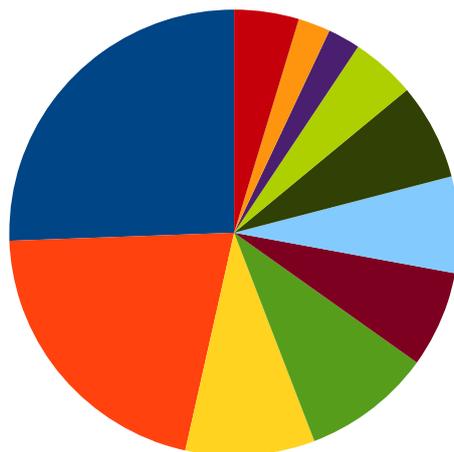
Mais si le maire a la compétence, il se trouve souvent démuné devant le fléau que représentent les décharges sauvages sur son territoire et rencontre de grandes difficultés, notamment pour identifier les auteurs, et obtenir la suppression des dépôts. Pour FNE LR, les politiques municipales de lutte contre les dépôts sauvages doivent être menées avec l'appui des services de l'État (DDTM et DREAL), du conseil régional, des agents de constatations (gendarmerie et OFB), des autorités judiciaires (parquet) et des associations de protection de la nature.

Ainsi, en 2020, fort des données recueillies grâce à sentinelles de la nature et fort de son expérience et de son ancrage territorial en tant que fédération d'associations de protection de la nature, **FNE LR s'est rapprochée des collectivités et des services de l'État compétents pour échanger et réfléchir ensemble à l'optimisation de la lutte contre les décharges sauvages**. cf. notre courrier adressé à nos interlocuteurs héraultais et régionaux sur ce sujet des dépôts sauvages en annexe 7.

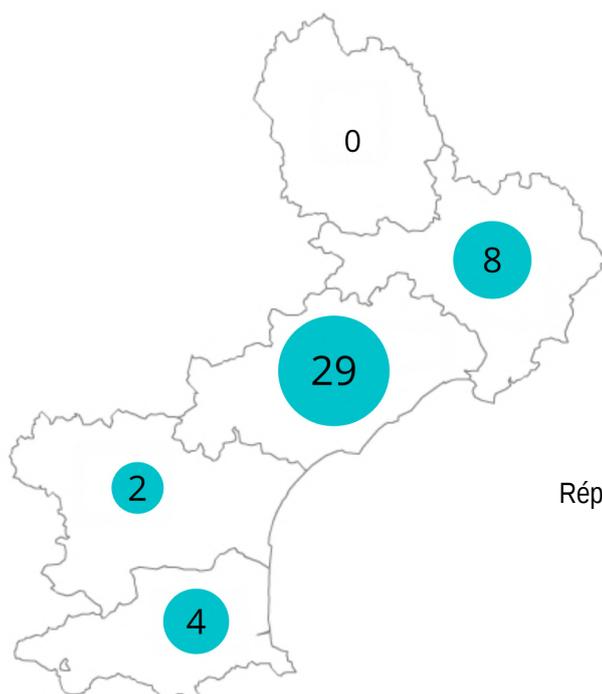
A l'échelle du département de l'Hérault, où la majorité des signalements de dépôt sauvages nous sont signalés, nous avons ainsi pu rencontrer le conseil départemental le 6 octobre et la DDTM et le groupement de gendarmerie de l'Hérault le 7 octobre. Suite à ces échanges, il a été convenu que FNE LR, la DDTM34 et si besoin la gendarmerie, travailleraient en lien sur certains dossiers emblématiques (comme dans le cas de la décharge illégale de Maguelone – [signalement n°6369](#)). Il a également été acté que FNE LR et la DDTM34 échangeraient plus régulièrement et partageraient leurs informations relatives aux dépôts sauvages. Cela s'est rapidement et concrètement traduit par de nombreux échanges mails et téléphoniques fin 2020 entre le service eau, risque et nature de la DDTM34 et les salariés de FNE LR. cf. compte-rendu de cette rencontre en annexe 8.

Nous nous sommes tous donnés rendez-vous aux journées techniques de l'ORDECO prévues fin 2020 et reportées au printemps 2021. Ces journées, à destination des collectivités, ont pour but d'accompagner les collectivités à la prévention, l'identification et au traitement des dépôts sauvages. A la demande de l'ORDECO, FNE LR interviendra à cette occasion pour présenter sa démarche de sentinelles de la nature à l'ensemble des participants.

Initiatives favorables à l'environnement reçues



- Ramassage déchets (26%)
- Réduction pollution lumineuse (21%)
- Panneau photovoltaïque (9%)
- Gestion des déchets (9%)
- Prévention déchets (7%)
- Événements ponctuels (7%)
- Protection de la biodiversité (7%)
- Eau (5%)
- Co-voiturage (2%)
- Observatoire odeur (2%)
- Autres (5%)



Répartition des initiatives favorables reçues par département

Quelques exemples d'initiatives favorables à l'environnement publiées

Ramassage de déchets à Vic-la-Gardiole (34)

Ramassage de déchets en milieu naturel. Environ 200m² de Garrigue nettoyée en 1h 30. cf. [signalement n°8558](#) et photo ci-dessous à gauche.

Sensibilisation pour lutter contre les dépôts sauvages (30)

Mise en place de panneaux de sensibilisation au jet de déchets le long des routes départementales. 6 sites équipés pour cette campagne, sur le département. cf. [signalement n°11829](#) et photo ci-dessous à droite.



Extinction de l'éclairage dans une co-propriété à Montpellier (34)

Lors de l'Assemblée Générale 2020 de la co-propriété de la résidence Eden Roc, et à l'initiative d'un de nos « ambassadeurs de la nuit », il a été décidé que les lampadaires globes du parking soient retirés afin de faire des économies d'énergie et d'éviter de nuire à la biodiversité. cf. [signalement n°11478](#).

Panneaux solaires installés sur le toit d'une résidence de logements sociaux à Alès (30)

Cette installation sur toiture d'immeuble est vraiment exemplaire : l'électricité produite par 600 m² de panneaux solaires est consommée directement par les locataires sans passer par le réseau public. Il s'agit de la plus grande installation d'autoconsommation collective en France. cf. [signalement n°9146](#).

Observatoire des odeurs du Bassin de Thau (34) ouvert au public

L'observatoire des odeurs du Bassin de Thau qui a démarré en 2015, géré par Atmo Occitanie et dont FNE LR est membre, permet à des nez volontaires formés de signaler les odeurs provenant de sites industrielles situés autour du bassin de Thau. Ce dispositif évolue maintenant en mettant à disposition du public un outil de signalement des nuisances olfactives. cf. [signalement n°11969](#).

2.4/ VALORISER UNE INITIATIVE POSITIVE SUR LA THÉMATIQUE DES SPORTS DE NATURE

La pratique des sports de nature dans les milieux rupestres est particulièrement développée dans les zones de plaines à proximité des métropoles. Dans certains secteurs le développement des sports de nature est un des enjeux du développement du tourisme dit « vert » et donc de l'économie locale. Plus particulièrement, de nombreuses falaises sont régulièrement fréquentées par les pratiquants d'escalade, de slackline (funambulisme sur sangle entre deux falaises), ou de saut pendulaire. Compte tenu du nombre grandissant de pratiquants lié à la démocratisation de ces sports, de plus en plus de falaises, jusqu'ici préservées de toute intrusion humaine, sont équipées afin de permettre ces activités.

Cela est source d'impacts pour la biodiversité des falaises et, en particulier, pour l'avifaune patrimoniale et protégée (Aigle de Bonelli, Aigle Royal, Faucon Pèlerin, ...). Afin de prévenir les impacts sur la biodiversité, FNE LR et ses associations membres ont établi des relations avec les associations qui ont pour objet le développement et l'organisation de ces sports. A titre d'illustration, Alain RAVAYROL, écologue et membre du CA de FNE LR, intervient lors de la formation des futurs moniteurs d'escalade avant que ceux-ci soient diplômés d'État.

Récemment plusieurs projets de déséquipement de secteurs présentant des enjeux pour la biodiversité ont été envisagés conjointement par les associations sportives et les associations de protection de l'environnement. Ces projets ont débuté en 2020. Cela constitue une initiative positive pour l'environnement que FNE LR a souhaité tout particulièrement valoriser en 2020 dans le cadre des « sentinelles de la nature ». En effet, une telle initiative mérite d'être connue du plus grand nombre de pratiquants et d'équipeurs car elle permettra de faire prendre conscience de l'impact potentiel de ces activités de pleine nature sur la biodiversité. Elle apparaît d'autant plus intéressante à valoriser qu'elle traduit une prise de conscience des pratiquants eux-même.

En 2020, FNE LR a donc lancé la **réalisation d'une vidéo sur une opération de déséquipement d'un site d'escalade au motif de la protection de la biodiversité des falaises**. Ainsi, un comité de pilotage a été créé et plusieurs réunions ont été organisées avec les partenaires courant 2020. Cette vidéo doit permettre de faire connaître l'initiative mais aussi de sensibiliser les pratiquants. Le projet initial prévoyait la réalisation d'une vidéo d'un format 5 minutes qui serait diffusée sur les réseaux sociaux. Mais, au vu de l'engouement de nos partenaires techniques et financiers pour ce projet, nous avons souhaité aller vers une réalisation et une diffusion plus ambitieuse. Ainsi, du fait de ces nouveaux objectifs d'une part, et du fait du contexte sanitaire d'autre part, ce projet de réalisation d'une vidéo sera finalisé courant 2021 bien qu'une partie du tournage se soit bien déroulé en 2020.

cf. présentation du projet en annexe 9.



Photo de Raphaël Fourau, partenaire du projet

2.5/ MOBILISER AUTOUR DU THÈME DE LA POLLUTION LUMINEUSE

Fin 2019, pour répondre à une demande forte de nos adhérents, notamment montpelliérains, une dynamique a été créée autour de la thématique de la pollution lumineuse et un groupe de travail a été lancé.

En 2020, FNE LR a souhaité monter en puissance sur ce thème de la pollution lumineuse avec l'organisation d'évènements et la mobilisation du réseau et des citoyens un peu partout en Languedoc-Roussillon.

Les actions ciblées sur l'éclairage des vitrines et enseignes

Depuis 2013 un arrêté impose l'extinction des vitrines et enseignes après 1h du matin. Cet arrêté a été repris et complété par l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses. Force est de constater que cette réglementation est peu connue et peu respectée.

Ainsi, dans la nuit du 28 au 29 février, une trentaine de courageux bénévoles s'est retrouvée à 1h du matin dans les rues de Montpellier pour faire l'inventaire des vitrines et enseignes restées éclairées illégalement. Bilan de l'opération : 350 enseignes et vitrines recensées. Cette opération a été lancée à l'initiative de FNE Languedoc-Roussillon, en partenariat avec le CPIEU APIEU Territoires de Montpellier et l'antenne bénévoles WWF de Montpellier.



Mais l'action de nos bénévoles appelés les « ambassadeurs de la nuit » ne s'arrête pas au constat. Malgré le contexte sanitaire, une centaine de commerçants ont pu être sensibilisés aux enjeux de la pollution lumineuse et à la réglementation en vigueur entre juillet et octobre 2020.

Un second inventaire après sensibilisation était prévu dans les rues de Montpellier en octobre mais le couvre-feu puis le confinement ont compromis nos projets. Toutefois, de 1h à 7h du matin, du 16 au 26 octobre, plus de 220 commerces éclairés la nuit ont pu être recensés dans le centre de Montpellier, dans la zone commerciale de Saint-Jean-de-Védas et sur les communes de Jacou, Clapiers, Castelnaud et Le Crès.

Depuis février 2020, c'est donc plus de 500 enseignes éclairées illégalement qui ont été recensées sur l'agglomération de Montpellier. Plus d'informations à ce lien : <https://fne-languedoc-roussillon.fr/pollution-lumineuse/ambassadeurs-de-la-nuit/>

À noter que FNE LR en tant que fédération d'associations, a encouragé les associations locales à reproduire l'événement et a mis à disposition de ces dernières un certain nombre de documents pour qu'elles puissent organiser leur inventaire clé en main (cf. documents en annexe 10). Ainsi, Alternatiba Perpignan (66) et Vézénobres en Transition (30) nous ont contactés et ont pu bénéficier de cet accompagnement. Hélas, leurs inventaires prévus fin octobre ont été annulés du fait du contexte sanitaire.

Voir nos alertes sentinelles à ce sujet :

- inventaire de février 2020 : <https://sentinellesdelanature.fr/alerte/9969/>

- sensibilisation des commerçants de juillet à octobre 2020 : [https://sentinellesdelanature.fr/alerte/12293/-](https://sentinellesdelanature.fr/alerte/12293/)

- inventaire de octobre 2020 : <https://sentinellesdelanature.fr/alerte/12291/>

Les actions liées au ciel nocturne #OùSontLesÉtoiles

A l'occasion de la nouvelle lune, le jeudi 23 avril, et en cette période de confinement où l'absurdité de certains éclairages était encore plus flagrante, nous avons invité les citoyens (via un communiqué et via les réseaux sociaux) à faire remonter leurs observations de pollution lumineuse depuis chez eux pour participer à la prise de conscience collective de cette pollution. cf. communiqué en annexe 11. En plus des publications sur les réseaux sociaux, nous avons pu publier quelques signalements sentinelles à cette occasion : 2 signalements à Montpellier (vitrine éclairée n°9658 et éclairage public intrusif n°9616), d'un signalement d'éclairage public à Narbonne (n°9496) et d'un signalement de la cité médiévale de Carcassonne (n°9518).

Anton V 🌿🐼 @ToGringo · 23 avr.

À #Montpellier hier soir, peu de chances de voir les étoiles filantes de l'essaim des Lyrides. Et le reste des étoiles non plus à causes de la #PollutionLumineuse #OùSontLesEtoiles

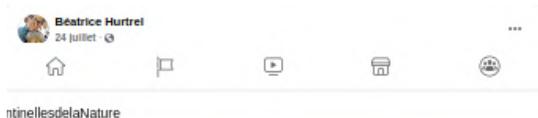


Francis Morlon 🌻🐼🌿🍀 @Francis_Morlon · 20 avr.

#narbonne 23h. Impossible de voir des étoiles ce soir. Ciel nuageux mais surtout trop de pollution lumineuse. Ne pourrait-on pas éteindre monuments et bâtiments publics ? #oùsontlesétoiles ★★★★★? #pollum #ciel #biodiversité #fne @FNEasso @LPO_Occitanie @LPO_Aude



De même, tous les soirs de juillet 2020 et notamment le 23 juillet, nous avons eu la chance de pouvoir observer, même à l'œil nu, la comète Neowise à la tombée du jour. Vu l'éclat de son panache cette comète a offert un spectacle exceptionnel qui ne se reproduira que dans plus de 6000 ans. Hélas, la pollution lumineuse est venue gâcher le spectacle, encore une occasion pour le mouvement FNE de sensibiliser le grand public à la pollution lumineuse en les invitant à publier sur les réseaux sociaux avec le hastag #OùSontlesEtoiles.



2.6/ PARTICIPER À LA DÉMARCHE À L'ÉCHELLE NATIONALE

Participer à l'amélioration de l'outil en lien avec nos besoins

En 2020, un comité de pilotage élargi et des groupes de travail ont été mis en place par FNE à l'échelle nationale autour du projet Sentinelles. Ces instances ont permis aux associations volontaires, telles que FNE LR, de s'impliquer dans le déploiement et l'amélioration de l'outil. Cela a notamment été l'occasion pour nous de faire remonter plusieurs pistes d'amélioration de l'outil « sentinelles de la nature », pistes identifiées par les salariés de FNE LR, par les membres du comité de pilotage mais aussi par les usagers. Une nouvelle version de l'outil est en cours d'élaboration et FNE LR a activement participé à sa mise en œuvre.

Nous avons notamment participé à :

- 3 réunions du comité de pilotage national de sentinelles les 3 septembre, 13 octobre (journée entière à Paris) et 10 décembre ;
- 3 réunions du groupe de travail « suivi technique » les 24 septembre, 9 octobre et 1^{er} décembre ;
- 2 réunions des référents sentinelles régionaux les 3 juillet et 12 octobre (journée entière à Paris).

cf. tableau des modifications demandées par FNE LR en 2020 en annexe 12.

Faire bénéficier de notre retour d'expérience au sein du mouvement FNE et au-delà

Du fait de notre implication dans ces différentes instances mais aussi et surtout du fait de l'investissement de notre fédération dans le projet Sentinelles de la nature à l'échelle de notre territoire, nous avons été sollicités à plusieurs reprises cette année afin de faire bénéficier de notre retour d'expérience au sein du mouvement FNE mais pas que.

Ainsi, à la demande de FNE nationale, et en lien avec Lorraine Nature Environnement, nous avons participé à un **webinaire organisé par Hello-Aso** le 28 mai 2020 intitulé « Associations environnementales et numérique : quelles opportunités, quelles limites ? ». L'occasion pour nous de présenter Sentinelles de la Nature comme un outil numérique performant pour mobiliser nos bénévoles mais aussi le grand public à la quarantaine d'associations de protection de l'environnement participant à l'évènement. Parmi elles, à noter la présence d'une poignée d'associations d'Occitanie telles que Planète Sciences Occitanie, le GRAINE Occitanie, Nature en Jeux (11), Gée Aude (11) et Kimiyo (34).

Lors de la **réunion des référents sentinelles régionaux** organisée à Paris le 12 octobre, FNE nationale a souhaité que FNE LR partage son mode de fonctionnement avec les autres membres du mouvement impliqués dans la démarche comme base de discussion à nos échanges relatives aux bonnes pratiques à mutualiser.

Suite à cela, FNE AURA nous a également sollicités pour que nous fassions cette même présentation au sein du **comité de pilotage sentinelles de Auvergne-Rhône-Alpes**. Cet événement s'est déroulé le 10 novembre et nous y avons participé avec plaisir, désireux d'échanger avec les bénévoles et salariés de la région qui a vu naître le dispositif Sentinelles de la Nature.

3/ ÉVALUATION DU PROJET

3.1/ SUIVI DES INDICATEURS

Nombre de signalements d'atteintes recueillis	522
Nombre de signalements d'atteintes publiés	301
Nombre de signalements d'initiatives recueillis	43
Nombre de signalements d'initiatives publiés	23
Nombres de participants à la formation Eau et Pesticides	15
Pourcentage de participants satisfaits ou très satisfaits de notre formation eau et pesticides	100 %
Nombres de participants à la visio Sentinelles avec le GNAUM	13
Nombre de vues de la vidéo sur les réseaux sociaux	sortie de la vidéo reportée à 2021
Nombre de participants à nos événements sur la pollution lumineuse (inventaires et sensibilisation)	35
Nombre de signalements recueillis en lien avec la pollution lumineuse	27

4/ ANNEXES

Annexe 1 - Programme de la formation Eau et Pesticides

Annexe 2 - Feuille d'émargement de la formation Eau et Pesticides

Annexe 3 - Résultats du questionnaire sur le fonctionnement du COPIL FNE LR

Annexe 4 - Liste de toutes les atteintes publiées

Annexe 5 - Liste de toutes les initiatives publiées

Annexe 6 - Communiqué de presse du 7 juillet 2020 sur les décharges sauvages

Annexe 7 - Courrier adressé à nos interlocuteurs héraultais et régionaux sur le sujet des dépôts sauvages

Annexe 8 - Compte-rendu de la rencontre DDTM34, groupement de gendarmerie 34 et FNE LR

Annexe 9 - Présentation de la vidéo Escalade et Biodiversité

Annexe 10 - Documents clé en main pour organiser un inventaire et une sensibilisation à la pollution lumineuse

Annexe 11 - Communiqué de presse du 23 avril sur la pollution lumineuse

Annexe 12 - Tableau des modifications de l'outil sentinelles demandées par FNE LR en 2020